

2021_CT2_528

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix- Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Pérennisation patrimoine bâti Arbois TTC"

Le 30 novembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château Saint Hilaire, La Plantade – RD19, Route d'Aix à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur Roger PELLENC, Président suppléant du Territoire, le 23 novembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BIANCO Kayané donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – FREGEAC Olivier donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – GARCIN Eric donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – MALLIÉ Richard donne pouvoir à GERARD Jacky – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc – PAOLI Stéphane donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AMAR Daniel – RUIZ Michel donne pouvoir à MARTIN Régis – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : TERME Françoise

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi Interventions économiques

■ Séance du 30 novembre 2021

05_2_06

■ Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix- Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Pérennisation patrimoine bâti Arbois TTC".

Le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Stratégie et développement économique, entreprises, commerce, relance

■ Séance du 16 décembre 2021

9169

■ Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix- Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Pérennisation patrimoine bâti Arbois TTC".

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Technopôle gère actuellement la voirie de la Zone d'Aménagement Concerté (ci-après ZAC) du Petit Arbois et quatorze bâtiments occupés par des entreprises et des laboratoires, soit environ 22 200 m² de locaux au sein d'une ZAC de 75 ha. Ce patrimoine comprend notamment deux bâtiments classés en ERP : le Forum (espace de conférence) et le restaurant inter-entreprises. Sept autres bâtiments sont mis à disposition de l'Université Aix-Marseille et du Département. Le programme pluriannuel de pérennisation de ce patrimoine doit être impérativement maintenu, afin de conserver toute son attractivité et maintenir le confort au quotidien des entreprises hébergées.

Par délibération n° FAG 062-3081/17/CM « Budget Principal Métropolitain - Ouvertures, affectations et modifications d'autorisations de programmes du Pays d'Aix » du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017, l'opération d'investissement « Pérennisation patrimoine bâti Arbois TTC » a été créée pour un montant de 1 080 000,00 € TTC.

Par délibération n° IVIS 002-9269/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020, l'opération a été révisée une première fois, portant son montant à 1 330 000 € TTC.

Il convient de poursuivre aussi bien la rénovation lourde des bâtiments les plus anciens que l'amélioration du confort pour les usagers et l'optimisation énergétique.

Il convient donc d'augmenter l'opération de 250 000 € TTC afin de pouvoir terminer les travaux de remplacement de la pompe à chaleur commune aux bâtiments Horloge/Forum (la salle de réunion du Forum accueille notamment les réunions des Conseils et Bureaux métropolitains, du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, des commissions thématiques et les réunions des entreprises du technopôle et extérieures) et poursuivre le programme pluriannuel de pérennisation.

L'opération d'investissement « Pérennisation patrimoine bâti Arbois TTC » d'un montant de 1 330 000 € TTC inscrite au budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix enregistrée dans l'autorisation de programme DI9045TT de la Métropole doit être révisée pour un montant de 1 580 000 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211130-2021_CT2_528-DE
Date de télétransmission : 06/12/2021
Date de réception préfecture : 06/12/2021

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° FAG 062-3081/17/CM « Budget Principal Métropolitain - Ouvertures, affectations et modifications d'autorisations de programmes du Pays d'Aix » du Conseil de Métropole du 14 décembre 2017 portant approbation de la création de l'opération d'investissement « Pérennisation patrimoine bâti Arbois TTC » ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° IVIS 002-9269/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement « Pérennisation patrimoine bâti Arbois TTC » ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 30 novembre 2021.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 250 000 € T.T.C de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 250 000 € TTC de l'opération d'investissement.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation pour un montant de 250 000 € T.T.C de l'opération d'investissement DI9045TT « Pérennisation patrimoine bâti Arbois TTC » portant le montant total de l'opération à 1 580 000 € TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

Mandaté antérieur : 818 689,95 € TTC

CP 2021 : 416 500,00 € T.T.C

CP 2022 : 200 000 € T.T.C

CP 2023 : 144 810,05 € T.T.C

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix- Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Pérennisation patrimoine bâti Arbois TTC"

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	57
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	57
Majorité absolue	29
Pour	57
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Gérard BRAMOULLÉ



Signé, le **02 DEC. 2021**